



SAS PHOENIX PHOTO

ATELIER H

Angle avenue du gros Chêne/Gros Murger
95220 HERBLAY

C.S.E

Herblay, Le 8 janvier 2024

NOTE N°2

Madame, Monsieur,

Par lettre recommandée avec A/R du 15 décembre 2023, les organisations représentatives au sein de la branche ont été conviées à négocier le 2 janvier 2024 un protocole d'accord en vue de la mise en place du CSE dans la perspective d'un premier tour envisagé le 15 janvier 2024.

Préalablement au 2 janvier 2024, deux organisations syndicales représentatives ont manifesté leur intérêt à négocier le protocole d'accord préélectoral.

La Société n'a pas été en mesure de leur faire parvenir un projet de protocole dans les délais initiaux de sorte que la réunion du 2 janvier 2024 a été reportée à une date ultérieure. En date du 8 janvier 2024, le projet de protocole d'accord préélectoral leur a été transmis. Nous saurons d'ici fin janvier 2024 ce qu'il en sera étant précisé que le premier tour des élections est envisagé au 6 mars 2024, avec un second tour éventuel le 21 mars 2024.

Au premier tour, seules les organisations syndicales pourront présenter des listes de candidats / candidates.

Compte tenu des effectifs de l'entreprise, quatre titulaires et quatre suppléants pourront composer la délégation du CSE par application de l'article R2314-1 du code du travail.

Nous vous tiendrons informés du suivi.

Bien à vous,

Pour la Société

Vincent MARCHAL
Président